

01 avr 2022 -18:07

Appartient à Conseil des ministres du 1er avril 2022

Réalisation de la capacité d'accueil requise 2022

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a pris acte d'une note relative à la réalisation de la capacité d'accueil requise en 2022.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a approuvé les nouvelles prolongations des sites Svasta Jalhay, Umami Hasselt et G4S Saint-Joseph pour une période de 6 mois. Il a également autorisé Fedasil à utiliser ses réserves disponibles pour financer en 2022 les investissements à Glons et le coût additionnel des partenaires privés. Enfin, le Conseil des ministres a donné son accord à Fedasil pour laisser les conteneurs Covid en place jusqu'au 30 juin 2022, tout comme les autres conteneurs des autres centres qui ont été installés à la suite de la crise Covid.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration,
chargé de la Loterie nationale
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 475 50 55 50
<https://mahdi.belgium.be>
info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@mahdi.fed.be